

Original : anglais

DÉLAIS ET DISTRIBUTION DES DOCUMENTS À LA 24E RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

Tous les documents **DOIVENT** être remis à la Réception de l'ICCAT où l'on vous demandera de remplir un formulaire.

1. Projets de Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Au début de la réunion, toutes les CPC devraient fournir au Secrétariat les noms des membres de leurs délégations susceptibles de présenter des propositions.

Conformément aux informations du Président contenues dans le document **PLE-117/2015**, le délai final pour la réception des projets de propositions à diffuser est fixé à **11h le 12 novembre 2015**. Toute proposition initialement soumise « en attente » doit être libérée à ce moment-là, sinon, elle ne sera pas incluse à des fins de discussion. Aucune nouvelle proposition ne peut être soumise après 11:00 le 12 novembre. Tous les auteurs sont priés de soumettre le plus tôt possible au Secrétariat des révisions aux propositions déjà discutées, en marquant clairement les changements, afin de faciliter la distribution et la discussion du texte révisé dans les trois langues. En cas de doute, veuillez demander au Secrétariat la toute dernière version Word d'un document avant d'y apporter des changements.

2. Changements aux Tableaux d'application

Le délai FINAL établi pour la réception des changements aux tableaux d'application est fixé à **18h, le 10 novembre 2015**. Passé ce délai, le Secrétariat ne pourra accepter aucun changement additionnel. Toute révision ultérieure sera laissée à la discrétion du Président du Comité d'application et devra d'abord être discutée avec lui avant d'être soumise au Secrétariat.

3. Déclarations

Toutes les CPC et les délégations d'observateurs peuvent faire des déclarations par écrit à la séance plénière et/ou aux organes subsidiaires de la Commission, lesquelles seront jointes au rapport. Les déclarations doivent être brèves et se limiter à une déclaration par délégation par organe subsidiaire et doit clairement porter l'en-tête de DÉCLARATION. Les déclarations seront traduites après la réunion et jointes au rapport final.

4. Autres documents de la réunion

Les CPC ou les délégations d'observateurs peuvent également soumettre des documents de référence/position plus longs en appui à leurs déclarations à des fins de distribution. Ces documents ne seront disponibles que dans leur langue d'origine. Les copies sur support papier de très longs documents ne seront pas distribuées mais elles seront disponibles sur le site hébergeant les documents électroniques.

Comme il est de coutume, une table située à l'extérieur de la salle de réunion sera mise à la disposition des délégations d'observateurs afin qu'elles puissent y disposer leurs dépliants, documents d'information, etc.

Dans le cas exceptionnel de présentations en Power Point, les CPC sont priées de fournir à l'avance au Secrétariat une copie électronique afin que le texte soit mis à la disposition des interprètes et des CPC à travers le site de la réunion pour les documents.

5. Soumissions de documents relatifs à l'application

Les documents d'application soumis tardivement doivent être transmis par les voies habituelles (info@iccat.int). Ceux-ci seront portés à l'attention du Président du Comité d'application.